



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme  
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1  
Tél. : 03 87 36 46 05 - Email : [presse@welfarm.fr](mailto:presse@welfarm.fr)  
[welfarm.fr](http://welfarm.fr)

Communiqué de presse du 27/11/2023

## À l'occasion des fêtes de fin d'année, Welfarm relance sa campagne Vol'aïe de Noël

L'association de protection animale Welfarm relance sa campagne Vol'aïe de Noël. L'objectif est de sensibiliser le grand public à une consommation plus respectueuse du bien-être animal lors des repas de fêtes de fin d'année, notamment à travers une campagne d'affichage, une page dédiée sur le site Internet de Welfarm, ou encore une communication ciblée sur les réseaux sociaux.



L'ONG de défense des animaux d'élevage Welfarm relance sa campagne Vol'aïe de Noël pour la troisième année consécutive. Elle a pour but la sensibilisation du grand public à une consommation plus responsable et respectueuse du bien-être animal durant la période des fêtes de fin d'année.

Cette campagne concerne particulièrement :

- le foie gras de canard et d'oie et, accessoirement, les autres produits du gavage (magret, graisse, gésier) ;
- le chapon ;
- les dindes consommées durant cette période.

Présentés comme incontournables durant les repas de fin d'année, ces produits résultent de méthodes de production contraires au bien-être animal (exception faite des dindes sous signes d'identification de la qualité et de l'origine) et, pour le foie gras et le chapon, particulièrement cruelles.

### **Campagne d'affichage**

Afin d'informer le grand public, Welfarm lance une campagne d'affichage sur le foie gras à Strasbourg du 27 novembre au 10 décembre et à Lyon du 13 au 20 décembre.

Dans le même temps, l'association propose une information claire ainsi qu'un guide de consommation sur une page dédiée de son site Internet : <https://welfarm.fr/agir/les-vol-aie-de-fetes/>

Welfarm y détaille les produits à proscrire et y présente ses recommandations en matière de consommation responsable et respectueuse du bien-être animal.

### **Réseaux sociaux**

Une campagne de communication sur les réseaux sociaux est également prévue tout au long du mois de décembre, sur les pages [Facebook](#) et [Instagram](#) de l'association.

En France, chaque année, près de 16 millions de canards et d'oies sont gavés pour produire du foie gras. La période de gavage qui dure 14 jours pour les canards et jusqu'à 21 jours pour les oies, est synonyme de souffrance extrême pour ces animaux : les animaux halètent, régurgitent, suffoquent. Certains souffrent de lésions, voire de perforations de l'œsophage.

Le chapon est le plus souvent un poulet castré à vif avant d'avoir atteint la maturité sexuelle. Le terme chapon peut également désigner, plus rarement, une pintade mâle également castrée à vif. En élevage standard, les poulets chaponnés sont claustrés en permanence. Ces pratiques sont évidemment incompatibles avec la notion de bien-être animal.

En ce qui concerne les dindes servies à Noël, beaucoup sont élevées intensivement. En France, 97 % des dindes sont enfermées dans des bâtiments sans accès à l'extérieur, à des densités moyennes de 8 dindes par m<sup>2</sup>. Elles sont issues de souches à croissance rapide, dangereuses pour leur santé et qui les empêchent de se reproduire naturellement.

### **Campagne d'e-mailing**

Dans le cadre de sa campagne Vol'aïe de Noël, Welfarm adressera également un appel aux communes qui adhèrent à sa charte ETICA pour des approvisionnements plus respectueux du bien-être animal en restauration collective. L'association leur demandera de bannir le foie gras des aliments servis lors de leurs réceptions de fin d'année.

Parallèlement, les sympathisants de l'association pourront écrire aux mairies de leurs villes pour leur demander de faire de même.

### **Plaidoyer**

Le combat mené par Welfarm contre la production cruelle de foie gras ne se cantonne pas à la campagne Vol'aïe de Noël. Outre la réglementation française qui impose que les palmipèdes soient gavés pour que le produit puisse bénéficier de l'appellation foie gras<sup>1</sup>, le règlement européen (CE) n°543/2008 prévoit que « *les foies doivent peser le poids suivant : (a) le foie des canards doit peser au moins 300 g net ; (b) le foie des oies doit peser au moins 400 g net* ».

Le foie de ces animaux ne pouvant atteindre ces critères minimums de poids naturellement et en dehors d'un gavage, le règlement subordonne de fait la qualification de « foie gras » aux produits issus du gavage.

En mai 2023, Welfarm a adressé un courrier à la Commission européenne lui demandant d'abroger cette exigence du règlement dans le cadre de la consultation publique relative à la proposition de règlement délégué complétant le règlement (UE) n°1308/2013 concernant les normes de commercialisation des viandes de volaille.

(1) Article 654-27-1 du Code rural et de la pêche maritime.

**Contact presse :** [presse@welfarm.fr](mailto:presse@welfarm.fr)

**Ressources presse :** <https://welfarm.fr/agir/les-vol-aie-de-fetes/>

### **À propos de Welfarm :**

Welfarm est une association française indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis près de 30 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses près de 29 000 membres et donateurs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.